



# Circuit Régional Jeunes Elite

## Saison 2023-2024

### 1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Régional Jeunes Elite" (CRJE) est constitué par saison de **quatre compétitions**, ci-après nommée "étapes".

1.2 La gestion et le suivi des étapes du CRJE sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue **SUD Provence Alpes Côte d'Azur** de Badminton, ci-après désignée comme "Ligue".

1.3 Une plaquette d'information éditée par la Ligue et approuvée par le Juge-Arbitre (JA) principal de l'étape doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

### 2) Candidature à l'accueil d'une étape CRJE :

2.1 L'organisation d'une étape du CRJE est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur".  
Le candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "**Demande d'accueil d'une compétition**" avant.

2.2 Sur les étapes du CRJE dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue de la saison en cours.

2.3 **La première étape des CRJE est placée fin août de la saison précédente.**

### 3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- J-12 : date de remise de la liste des participants au GEO par le responsable du Pôle en accord avec la Commission Jeunes et Haut-Niveau Régionale (CJHNR).
- J-10 : date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- J-5 : envoi aux Clubs et aux joueurs des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls les joueurs invités par la CJHNR peuvent participer. Les polistes sont obligés de participer à toutes les étapes sauf avis contraire du responsable du Pôle.



- 3.3 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.
- 3.4 Les étapes du CRJE sont ouvertes à toutes les catégories d'âge, quel que soit leur classement. La majorité des participants doivent être mineurs.
- 3.5 Lorsqu'un joueur participe au CRJE, ils s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur. Pour les mineurs, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent de la même façon, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.6 La CJHNR peut, si elle le désire, inviter des joueurs d'une autre Ligue.
- 3.7 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 20 € par étape.
- 3.8 Aucune participation n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.
- 3.9 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par les clubs après chaque étape du CRJE et au vu des tableaux définitifs.
- 3.10 Les sur-classements sont proposés aux joueurs par le responsable du Pôle en accord avec la CJHNR.

#### **4) Tableaux :**

- 4.1 Les tableaux sont sous la forme de Tops par catégorie d'âge comprenant une phase qualificative en poule avec, si possible, deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe.
- 4.2 Dans la mesure du possible, des Tops à 8 joueurs et des poules de 4 sont privilégiés dans la constitution des tableaux. Un match pour la 3ème place peut être joué selon les étapes.
- 4.3 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD (Poussin inclus).
- 4.4 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit d'annuler le tableau en question.

#### **5) Organisation d'une étape :**

- 5.1 Chaque étape a lieu, en accord avec tous les points du Règlement Général des Compétitions (RGC), sur deux journées, le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h30 et se déroulent toute la journée.



5.2 Les étapes 1 et 3 seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Hommes et Simples Dames.
- Dimanche : Doubles Hommes et Doubles Dames.

5.3 Les étapes 2 et 4 seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Hommes et Simples Dames.
- Dimanche : Double Mixte.

5.4 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.5 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.

## 6) Arbitrage :

6.1 Les JA officiant sur une étape du CRJE sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres FFBad et/ou, dans le cadre de la convention FFBad/UNSS, par des jeunes officiels UNSS, sur présentation de leur licence.

## 7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## 8) Respect de la discipline :

8.1 Les étapes du CRJE se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape du CRJE pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.